



Société pédagogique genevoise

Genève, le 30 juin 2011

Monsieur Charles BEER
Conseiller d'Etat chargé du département de
l'Instruction publique, de la culture et du sport
Case postale 3925
1211 Genève 3

Concerne: fonctionnement de l'Office médico-pédagogique (OMP)

Monsieur le conseiller d'Etat,

Tout au long de cette année scolaire, la SPG a été interpellée à de nombreuses reprises par les collaboratrices et collaborateurs de l'Office médico-pédagogique (OMP). Votre secrétariat général nous a d'ailleurs alertés dès le début de l'année scolaire sur un certain nombre de difficultés rencontrées à l'OMP. Vous n'êtes donc pas sans connaître la situation délicate que vit actuellement le personnel de l'OMP et la nécessité de s'atteler prioritairement à l'amélioration du fonctionnement de l'Office.

Il s'avère dès lors indispensable que la SPG vous rencontre dès la rentrée 2011 pour que nous puissions traiter convenablement du dossier dans une séance consacrée à ce sujet. Les deux résolutions que nous vous avons fait parvenir (Assemblée des délégué-e-s du 3 mai 2011 et Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2011), ainsi que les deux résolutions de l'Assemblée du personnel (23 septembre 2010 et 24 mai 2011) mettent en lumière les principales difficultés rencontrées par le personnel de l'OMP et l'urgence de restaurer un climat de collaboration rasséréné au sein de l'enseignement spécialisé.

Par ailleurs, nous ne comprenons pas que la commission paritaire de la pédagogie spécialisée ne se soit pas encore réunie, alors que son mandat existe depuis le 30 avril 2010. Cette instance doit être appelée à jouer un rôle important dans la concertation. Il nous paraît dès lors indispensable qu'elle soit convoquée dans les plus brefs délais pour qu'elle puisse enfin commencer ses travaux

Selon nous, l'OMP ne fonctionne pas de façon adéquate et cela nous inquiète. Si nous pouvons admettre que cette institution est jeune et qu'elle a besoin de temps pour éprouver son organisation et la corriger, on ne peut laisser perdurer cette situation, qui épuise les collaboratrices et les collaborateurs de l'OMP dans leur ensemble. Les divergences de vues persistantes entre la direction générale de l'OMP et le personnel doivent être mises à plat pour améliorer le dialogue entre les partenaires.

En attendant réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Pour la SPG,

Laurent Vité, président

Copie: Madame Marianne Frischknecht, Secrétaire générale du DIP
Monsieur Stephan Eliez, directeur général de l'OMP
Aux membres de la commission interne de l'enseignement et de l'éducation spécialisés
Aux membres de la commission du personnel de l'OMP